

Séance du 06 octobre 2008

Présents : Mmes et MM. David CLARINVAL : Député-Bourgmestre-Président ;
Aimé GERARD, Hugues ANDRE, Aline DIDIER : Echevins ;
Thierry LEONET : Président du CPAS ;
Michèle JACQUES-BERTHOLET, ~~Luc VINCENT~~, ~~André COPINE~~,
Francis MARTIN, Marcel DONY, Jeannine DOUNY-PONCELET,
Carine LHEUREUX et ~~Eric GAUSSIN~~ : Conseillers communaux ;
Miguel NOLLEVAUX, Secrétaire communal ff.

Le Conseil communal,

1. A) A l'unanimité, décide le marché de service, en 3 lots, pour la conclusion d'emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires suivantes :
 - Travaux d'entretien de la voirie pour un montant de 240.000,00 €
 - Travaux d'aménagement de la rue des Wez à Bièvre pour un montant de 200.020,40 €
 - Travaux de distribution d'eau en 2008 pour un montant de 180.000,00 €Le marché sera passé par appel d'offre général ; les critères d'attribution étant les suivants, dans l'ordre décroissant de leur importance :
 1. Le prix
 2. Les modalités relatives au coût de financement
 3. L'assistance et le support en matière financière
 4. Les services administratifs à fournirB) A l'unanimité, approuve l'avis de marché.
2. A l'unanimité, approuve les devis supplémentaires de travaux forestiers subventionnables pour l'exercice 2008 au montant de 301.605,95 €TVAC et décide de solliciter de la Région Wallonne – département de l'Agriculture – les subsides ordinaires estimés à 62.344,95 €
Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget 2009 (service ordinaire pour le boisement et service extraordinaire pour les voiries).
3. A l'unanimité, approuve les devis de travaux forestiers non subventionnables à effectuer dans divers lieux-dits durant l'année 2009 pour le montant de 25.800,85 €TVAC, ainsi que le devis concernant les travaux de protection contre le gibier d'un montant de 1.166,00 €TVAC à charge des chasseurs.
4. A l'unanimité, décide d'appliquer le régime des vacances annuelles du secteur public pour tous les agents communaux, y compris les agents APE et les articles 60 et ce, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.
5. A l'unanimité, décide d'adhérer à l'ASBL « Agence Immobilière Sociale » Lo.G.D.Phi. pour une cotisation annuelle de 25,00 €
6. A l'unanimité, approuve les statuts en vue de la création d'une Agence de Développement Local en partenariat avec la commune de Vresse-sur-Semois.

7. A l'unanimité, décide d'approuver la convention-exécution A08/1 dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural portant sur la création d'une maison de village et l'aménagement de ses abords pour un coût global estimé à 722.430,00 €TVAC.
8. A l'unanimité, décide le marché de service pour la désignation d'un coordinateur sécurité/santé pour les phases projet et réalisation dans le cadre des travaux d'aménagement des « Anciens Ets Moline », Site d'Activité Economique Désaffecté. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins 3 prestataires de services et ce, pour un montant estimé à 3.000,00 €TVAC.
9. A l'unanimité, décide le principe de l'extension de la salle des sports de Graide (Station) en hall de sports et ce, dans le cadre du programme d'investissement proposé par Infrasports.
Ces travaux estimés à 2.500.000,00 €TVAC seraient subsidiés à concurrence de 75 %.
10. A l'unanimité, décide le marché de service pour la désignation d'un auteur de projet dans le cadre du projet d'extension de la salle des sports de Graide (Station) en hall de sports. Le mode de passation du marché sera l'appel d'offres général pour un montant estimé à 250.000,00 €TVAC.
11. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'une armoire pour l'école maternelle de Graide (Village).
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité pour un montant estimé à 1.150,00 €TVAC.
12. Est informé des chiffres de la population scolaire pour la rentrée 2008-2009 :
Au niveau maternel, 89 élèves inscrits se répartissant de la façon suivante :
 - Bièvre : 28
 - Graide (Station) : 12
 - Graide-Village : 30
 - Oizy : 12
 - Petit-Fays : 7Au niveau primaire : 166 élèves inscrits se répartissant de la façon suivante :
 - Bièvre : 56
 - Graide (Station) : 27
 - Graide-Village : 46
 - Oizy : 14
 - Petit-Fays : 23
13. A l'unanimité, établit un règlement complémentaire sur le roulage pour la pose de dispositifs surélevés à plusieurs endroits à Graide dans les rues du Mont et de Gedinne.
14. A l'unanimité, établit un arrêté de police pour la kermesse à Graide (Village) du 10 au 13 octobre 2008 inclus.
15. Est informé des arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :
 - Travaux de pose de câbles à Graide à partir du 08 septembre 2008 par la S.A. DELOTTER.
 - Autorisation du « Wildpig Festival 2008 » les 29 et 30 août 2008 à Bièvre organisé par

Philippe MULIER.

- « Rallye de la Semois » les 06 et 07 septembre 2008 par l'ASBL Promo Racing.
- Inauguration d'un triptyque à Monceau les 06 et 07 septembre 2008 par l'ASBL « Les Amis de Saint Jacques de Monceau ».
- Annulation du week-end musical des 19, 20 et 21 septembre 2008 prévu à Graide par Anne CENICCOLA.

16. Etant donné que la réunion s'est écoulee sans observation, le procès-verbal de la séance publique du 1er septembre 2008 est considéré comme adopté.

17. Le Président prononce le huis-clos.